



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 15 février 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2019/34 de la Municipalité, du 4 septembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yvan Salzmänn « *Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois* ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze février deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :